



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2020/2021 L'ASSURANCE

Le contrat "110 646 200" souscrit par la Fédération Française de Danse auprès de la M.M.A. offre des garanties complètes pour ses licenciés.

Des garanties accidents corporels :

➤ **Des garanties remboursements de soins exceptionnelles** (y compris en l'absence de régime de prévoyance sociale)

Frais réels à concurrence de 8000 € dont :

- Lunettes : 400 € à concurrence des frais réels
- Prothèses dentaires : de 300 à 600 € à concurrence des frais réels

➤ **Des garanties Prévoyance supérieures aux exigences légales :**

- Invalidité Permanente : 80 000 €
- Décès toutes causes : 15 000 €

Une garantie Assistance valable dans le monde entier :

- Pour tout déplacement effectué dans le cadre de l'activité FFDanse
- Avec des garanties Frais de Soins à l'étranger très étendues (jusqu'à 5 400 €)
- Transports et rapatriement sans limitation de somme
- ... et toutes les garanties classiques de l'assistance

Des options pour aller plus loin :

Soucieuse de la protection de ses licenciés et dans le respect des obligations légales s'appliquant au monde sportif, la FFDanse a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier, au-delà des garanties de base attachées à la licence, de garanties complémentaires :

- pour couvrir les frais d'ostéopathie jusqu'à 500 € ;
- pour augmenter les garanties Dentaires et Optiques ;
- pour garantir les médicaments non remboursés par la Sécurité Sociale ;
- pour souscrire des garanties Indemnités Journalières jusqu'à 50 € par jour.

La FFDanse propose à chaque licencié 3 niveaux de garanties assurance dans le cadre de sa pratique :

Garanties minimales	Garanties de base (comprises dans la licence)	Garanties « option complémentaire »
Responsabilité Civile Recours défense	Responsabilité Civile Recours défense	Responsabilité Civile Recours défense
	Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 300 € Optique 400 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 10 €	Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 500 € Optique 600 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 50 € / j Médicaments non remboursés SS 200 €/article * Matériels non remboursés SS 200 €/article * Ostéopathie 500 € *maxi 2000 € par sinistre
- 0,15 €	Incluses dans le tarif de la licence	+ 8 €